



Traité 'Halla

Michna 9 - Chapitre 1

הַחֲלָה וְהַתְּרוּמָה,
תִּיבִין עָלֶיהֶן מִיתָה לַחֲמֵשׁ,
וְאַסוּרִים לְאֲרִים,
וְהֵם גִּכְסִי כֹהֵן,
וְעוֹלִין בְּאַחַד וּמֵאָה,
וְטַעֲמוֹנִין רְחִיצַת יָדַיִם וְהַעֲרֵב שְׁמֶשׁ.
וְאֵינָן נִטְלִין מִן הַטָּהוֹר עַל הַטָּמֵא,
אֶלָּא מִן הַמְּקַרֵּף, וּמִן הַדֶּבֶר הַגָּמוּר.
הָאוֹמֵר: כָּל גֶּרְנִי תְּרוּמָה,
וְכָל עֶסְתִּי חֲלָה,
לֹא אָמַר כָּלוּם,
עַד שִׁישִׁיר מִקְצֶת:

Si l'on consomme indûment de la 'Halla ou de la Térouma, on est passible de la peine capitale et l'on devra payer un cinquième de supplément. Elles sont toutes deux entièrement interdites aux non-Cohen ; elles constituent la propriété du Cohen. Si elles sont mêlées à 101 parties semblables, elles sont annulées. Avant de les toucher, il faut se laver les mains (en signe de pureté), ou attendre le coucher du soleil (s'il s'agit d'un Cohen qui, le même jour, s'est purifié d'une impureté). On ne prendra pas d'une partie pure pour libérer celle qui est impure. On ne prendra seulement de ce qui est contenu dans le même cercle (mine hamouqaf) et de produits dont les travaux préparatoires sont achevés entièrement. Si quelqu'un dit : « je donne en offrande tout ce que j'ai en grange, et comme 'Halla toutes mes pâtes », il n'a pour ainsi dire rien dit (et cela reste profane), tant qu'il ne reste pas une partie profane.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions